



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°712) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A LA  
SOCIETE « LES CONCERTS PARISIENS » A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-226  
EN DATE DU 15 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de la société « Les Concerts Parisiens » représentée par son gérant, Monsieur Philippe MAILLARD, domiciliée 21 rue Bergère, 75009 PARIS, d'organiser des répétitions, les 21 et 22 mai 2021 de 10 h à 17 h 30 dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société « Les Concerts Parisiens » représentée par son gérant, Monsieur Philippe MAILLARD, domiciliée 21 rue Bergère, 75009 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 281,25 € TTC (deux cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, les 21 et 22 mai 2021 de 10 h à 17 h 30 dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**